

Séance extraordinaire du 26 janvier 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le jeudi, 26 janvier 2023, à compter de 14 h 45 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Règlement n° 305-1 modifiant le règlement n° 305 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2023 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
2. Période de questions
3. Fin de la séance

Résolution 2023-01-025

Règlement n° 305-1 modifiant le règlement n° 305 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2023 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde de taxes impayées et sur tout solde impayé de toute autre facture émise par la Ville / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 305-1 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 305-1 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le règlement intitulé « règlement n° 305-1 modifiant le règlement n° 305 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2023 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Séance extraordinaire du 26 janvier 2023

Période de questions

Fin de la séance

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière